REVUE

L'Achiganois

Saint-Roch-de-l'Achigan

ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX

VIDANGES FOSSES SEPTIQUES

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉDITION ÉTÉ 2017

www.sra.quebec | Édition été 2017 | Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes et
chers concitoyens,

Encore une fois, c'est un privilège d'être accueilli dans votre demeure via cette édition estivale de notre Achiganois. Le conseil et les employés de la Municipalité ont travaillé avec ardeur pour vous préparer un menu estival qui saura, je l'espère, vous permettre de savourer l'été qui commence.

Ce début de saison est synonyme de fin d'année scolaire pour nos étudiants. À chacune et chacun de vous, j'offre mes félicitations et celles des membres du conseil. Soyez fières et fiers des efforts que vous avez déployés au cours des derniers mois; surtout je vous encourage à poursuivre cet engagement que vous avez pris envers vous-même et votre avenir. J'encourage également les commerces et industries de Saint-Roch-de-l'Achigan à embaucher nos étudiants cet été : en définitive, ils sont la relève de demain.

Je souhaite vous voir en grand nombre à notre fameux pique-nique familial le 17 juin prochain à la Terrasse des Berges. Espérons que le soleil acceptera également l'invitation! Venez découvrir et redécouvrir ce site enchanteur qui distingue Saint-Roch-de-l'Achigan.

Le 24 juin, journée de la Fête nationale, est synonyme pour plusieurs du début de l'été. C'est surtout l'occasion de se rassembler et de s'amuser. Soyez de la fête : le 24 juin, vous êtes cordialement invités aux festivités qui, encore une fois, sauront égayer petits et grands. Les réjouissances se poursuivent au Festival Country du 20 au 23 juillet au parc de L'Eschaillon. Et pourquoi ne pas profiter de notre traditionnelle vente de garage communautaire du 22 juillet pour échanger, partager et faire profiter à d'autres de ce qu'on a plus besoin. Et ce n'est pas fini : on s'amuse encore le samedi 12 août à l'occasion de Saint-Roch-de-l'Achigan en Fête aux parcs de la Marelle et de L'Eschaillon. Cet été, c'est à Saint-Roch-de-l'Achigan que ça se passe : consultez la programmation pour du plaisir garanti !

L'été est la saison de prédilection pour les amateurs de jardinage. Affichez vos talents horticoles en participant au concours Ma famille fleurie. Que vous soyez débutant ou jardinier aguerri, n'hésitez pas à mettre les mains dans la terre «en famille» et embellir fièrement votre municipalité.

Je me permets quelques mots sur l'affaissement de l'autoroute 25 à la hauteur de Saint-Roch-Ouest. La déviation de la circulation sur notre territoire qui en découle est une source de dérangements importants pour certains de nos concitoyens et génère une utilisation intense de nos infrastructures routières. Soyez assurés que le conseil, les employés municipaux et moi-même sommes très vigilants quant au suivi de la situation. Nous sommes en communication constante avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, en charge des travaux, qui espérons-le, seront terminés sans délai.

Il me fait plaisir de souligner l'arrivée de Madame Isabelle Carpentier; au poste de directrice générale adjointe. Je profite également de l'occasion pour souhaiter un bon congé de maternité à Madame Jennie Lacombe, notre secrétaire réceptionniste.

En terminant, je souhaite que cet été soit l'occasion pour vous de vivre des plaisirs et des découvertes dans notre belle municipalité et sur le territoire de la MRC de Montcalm.

Normand Renaud
Maire

Membres du conseil municipal

Alain Lafortune
Conseiller district #1

Luc Hamelin
Conseiller district #2

Normand Lecavalier
Conseiller district # 3

Carole Brisebois
Vendette
Conseillère district # 4

Poste vacant
district # 5

Serge Villemaire
Conseiller district # 6

VERSEMENTS DE TAXES : RAPPEL

Les échéances pour les deuxième et troisième versements sont les 30 juin et 29 septembre 2017.

Il est de la responsabilité du propriétaire de faire parvenir son compte de taxes à son institution financière, si celle-ci est en charge du paiement du compte.

Pour connaître les modalités de paiement, consulter notre site Internet : www.sra.quebec

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Vous êtes propriétaire d'une résidence ou d'un terrain à Saint-Roch-de-l'Achigan et vous désirez que la Municipalité achemine la correspondance qui vous est destinée à une autre adresse ?

Communiquez à la Mairie au 450 588-2326 pour obtenir le formulaire requis.

VIEUX-PRESBYTÈRE

Le conseil est heureux d'annoncer que les efforts conjugués de l'équipe municipale ont porté fruits : le premier étage du Vieux-Presbytère hébergera les bureaux du député de Rousseau, Monsieur Nicolas Marceau dès le mois de juin. D'autres pourparlers, avec d'éventuels locataires, sont actuellement en cours.

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Déchets, matières recyclables, résidus organiques, déchets dangereux, encombrants, «serpuariens», autant de mots, autant de façon d'en disposer. Loin de nous l'époque où tout se retrouvait au dépotoir ! Les coûts et surtout l'impact sur l'environnement, découlant de la gestion des matières résiduelles, justifient amplement d'accorder toute notre attention aux gestes que nous posons et à la façon dont nous nous débarrassons de ces matières.

Soucieux à la fois de rendre un service de qualité, à un coût raisonnable tout en maximisant la revalorisation et en réduisant au minimum l'enfouissement, le conseil municipal vous rappelle de disposer de vos matières résiduelles conformément à la règlementation et en utilisant adéquatement les services offerts :

QUOI	OÙ	QUAND
Déchets ultimes	Bac noir ou vert ou gris	Collecte porte à porte aux deux semaines
Matières recyclables	Bac bleu	Collecte porte à porte aux deux semaines
Résidus de table et matières organiques	Bac brun	Collecte porte à porte toutes les semaines pour la période estivale
Déchets de construction	Écocentre 180, rue Armand-Majeau Sud	1 visite annuelle gratuite par résidence - coupon requis
Encombrants : meubles, matelas, électroménagers	Si encore utiles : organismes d'entraide Inutiles : collecte d'encombrants	Mardi, 20 juin 2017 Mardi, 18 juillet 2017 Mardi, 12 septembre 2017
RDD (résidus domestiques dangereux)	Collectes itinérantes dans la MRC - voir dates et lieux dans la section «vie montcalmoise»	Samedi, 2 septembre 2017 Garage municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan
Serpuariens - déchets électroniques	arpe Québec	• Écocentre sans coupon • Lors les collectes RDD • Consulter recyclermeselectroniques.ca pour trouver un point de dépôt

Rappelez-vous que les bacs doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt à 18h00 la vieille de la journée des collectes.

Vous êtes invités à lire le mot de la préfète Madame Danielle H. Allard pour en savoir davantage sur le sujet, dans la section «vie montcalmoise».

ACCEPTÉ

- Électroménagers exempts de gaz réfrigérants
- Meubles et mobiliers non défaits *(ex. : table, chaise, fauteuil, divan, étagère, etc.)*
- Appareils électriques qui excèdent 1 mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25 kg
- Tapis roulés et attachés solidement (section maximale de 5 pieds)
- Matelas et sommiers
- Appareils et articles domestiques *(ex. : toilette, chauffe-eau, baignoire, évier, etc.)*
- Articles saisonniers volumineux *(ex. : toile de piscine)*

REFUSÉ

- Bacs roulants (bleu et brun), sacs et poubelles en vrac
- Matériaux de construction et pièces/composantes provenant de travaux de construction rénovation et démolition *(ex. : planchers, cadrages, fenêtres, portes, gypse, bois, béton ,etc.)*
- Appareils électroniques acceptés par l'ARPE *(ex. : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, etc.)*
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Objets de petite taille et pesant moins de 25 kg
- Meubles en pièces ou en morceaux
- Objets tranchants et/ou pointus
- Boîtes de carton
- Branches, tronc et billots de bois

LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE !

La Municipalité vous rappelle l'importance de ne pas jeter de lingettes humides, de serviettes hygiéniques, de tampons ou toute autre matière non biodégradable dans les toilettes. Ces produits provoquent des conséquences néfastes sur le bon fonctionnement du réseau d'égout sanitaire et des usines de traitement des eaux usées.

LA BOITE DE SERVICE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La boîte de service, communément appelée vanne d'entrée d'eau, est une valve plate en métal que l'on retrouve habituellement à la surface de votre terrain, en façade de l'habitation, pour les immeubles situés dans la zone urbaine. Sa fonction est de permettre l'ouverture ou la fermeture de l'alimentation d'eau potable de l'immeuble.

Localisation, descente, levée, ouverture et fermeture de la boîte de service
Si vous devez interrompre momentanément l'alimentation en eau de votre immeuble afin d'effectuer des travaux de plomberie, le Service des travaux publics est équipé pour localiser et fermer votre boîte de service. Également, la descente ou la levée de cette boite de service, lors de travaux d'embellissement ou d'aménagement peut être effectuée par la Municipalité à la demande du propriétaire.

Entretien de la boite de service
Tout propriétaire est responsable de s'assurer que la boite de service de son immeuble demeure en bon état. En cas d'incertitude ou de bris, veuillez communiquer avec le Service des travaux publics. Il est fortement recommandé d'apercevoir la boite de service sur votre terrain afin de permettre un accès rapide en cas d'intervention.

Communiquez avec le Service des travaux publics au 450 588-2326 poste 7940 pour toute demande en lien avec votre boîte de service.

VOUS ÊTES DESSERVI PAR L'AQUEDUC MUNICIPAL ET VOUS POSSÉDEZ AUSSI UN PUITS ?

En vertu de la réglementation municipale en vigueur, tout propriétaire qui est desservi par l'aqueduc municipal et qui veut conserver l'usage de son puits privé doit respecter les dispositions suivantes :

- Un puits privé NE DOIT EN AUCUN TEMPS être relié au système d'alimentation d'eau potable municipal: ces deux entrées d'eau doivent être entièrement isolées l'une de l'autre. La gestion de la pression du réseau d'aqueduc et le contrôle de la qualité de l'eau pourraient être compromis par cette liaison.

À cet effet, la Municipalité se réserve le droit de procéder à une inspection de votre propriété.

UTILISEZ L'EAU AVEC MODÉRATION

Malgré les trombes d'eau que le ciel a déversées sur nos têtes au cours du printemps, l'économie de l'eau est toujours autant d'actualité. Cette ressource naturelle est fragile et nous avons tous la responsabilité de l'utiliser avec modération. De plus, l'augmentation de la consommation d'eau potable génère un usage intensif des équipements de traitement et du réseau d'aqueduc et implique des coûts supplémentaires d'opération.

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal à l'aide de boyau pour fins d'arrosage de jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permise uniquement entre 20h00 et 22h00 :

- Pour les résidences ayant un numéro civique pair, l'arrosage est permis les jours pairs. Ex : 2-4-6 juin
- Pour les résidences ayant un numéro civique impair, l'arrosage est permis les jours impairs. Ex : 3-5-7 juin

Veuillez prendre note que l'arrosage de gazon est interdit en tout temps et que les gicleurs d'arrosage sont interdits sur le territoire desservi par l'aqueduc municipal.

Pose de nouvelle tourbe
Toute personne désirant installer une nouvelle tourbe peut, par l'obtention d'un permis de la Municipalité, procéder à l'arrosage entre 20h00 et 22h00 pendant une durée maximale de 15 jours consécutifs après le début de la pose. Toutefois l'arrosage devra être limité à la superficie couverte par la nouvelle pelouse.

Vous pouvez vous procurer ce permis au coût de 20.00$ en vous présentant à la Mairie durant les heures régulières de bureau. Ce permis pourra être refusé dans le cas d'une sécheresse ou d'une pénurie d'eau. **Aucun permis ne sera accordé pour du gazon ensemencé.**

PISCINE

La saison de la baignade est à nos portes. Profitons donc de cette période pour rappeler à tous que la surveillance et la vigilance sont primordiales afin de prévenir les noyades.

Un permis est nécessaire avant de débuter tous travaux et ouvrages relatifs à une piscine :

- Piscine creusée
- Piscine semi-creusée
- Piscine hors terre
- Piscine démontable (paroi souple, gonflable ou non)
- Spa à capacité supérieure à 2000 litres
- Tout autre bassin résidentiel artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus

Les réglementations, municipale et provinciale, établissent des normes qui visent les installations, les équipements et la sécurité des accès. Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme.

Communiquez avec le Service de l'urbanisme au 450 588-2326 poste 7960 pour de plus amples informations.

Saviez-vous que...
Toute piscine démontable dont la hauteur de la paroi est moins de 1.4 mètre (56 pouces) doit obligatoirement être entourée d'une enceinte conforme aux normes provinciales sur la sécurité des piscines résidentielles de manière à en protéger l'accès.

TERRAIN MAL ENTRETENU, BÂTIMENT NÉGLIGÉ - C'EST ASSEZ !

Chaque propriétaire doit maintenir son immeuble, sa construction, son local et son terrain en bon état et voir au quotidien, à la propreté de sa propriété. Il doit s'assurer entre autres que le revêtement du bâtiment ou de la construction, soit complété et propre. Enfin, chaque occupant doit veiller à couper le gazon et retirer les mauvaises herbes de son terrain.

Tout terrain doit être sans déchet, détritus, débris, ferraille et autres substances ou matières nuisibles. Profitez de l'une des trois collectes de matières encombrantes pour vous départir d'objets inutiles (20 juin, 18 juillet, 12 septembre) et disposez de vos résidus de construction à l'écocentre. Visitez notre site Internet : www.sra.quebec pour les modalités d'utilisation.

FOSSES SEPTIQUES

Les vidanges débuteront à compter du 19 juin et se termineront au plus tard le 31 octobre. Elles seront réalisées par l'entreprise ABC Environnement du lundi au samedi entre 7h30 et 18h00.

Pour une deuxième année, la Municipalité procède à des vidanges sélectives plutôt que totales. Une vidange sélective est une opération qui consiste à vider complètement la fosse septique de tout liquide, écumes et boues, mais, après séparation, les eaux clarifiées sont retournées dans la fosse septique. Le système filtre à 99.98% le liquide qui est retourné dans la fosse septique.

Quels sont les avantages d'une vidange sélective ?

- La remise des bactéries contenues dans l'eau filtrée dans la fosse permet à celle-ci de reprendre rapidement le processus de décomposition et de décantation des boues;
- Les boues à traiter sont moins volumineuses;
- Le nombre plus élevé de vidanges par camion permet de diminuer la consommation de carburant;
- Le prix est plus avantageux.

D'autre part, la vidange complète consiste à retirer tout le contenu de la fosse. Elle s'applique uniquement aux fosses scellées et aux puisards, puisque ces systèmes ne comportent pas de champ d'épuration.

Infraction et amende
Un avis écrit est transmis par courrier, quinze jours avant la date prévue pour la vidange, informant de la période durant laquelle les couvercles de la fosse doivent être dégagés. Pour tout retard causé par le non-dégagement des couvercles de votre fosse septique, des frais vous seront facturés. Pour tout refus d'être vidangé, le propriétaire est passible d'une amende de 300$ à 1000$ en sus des frais de déplacement.

Urgence
Pour toute urgence nécessitant une vidange avant la date ou l'horaire prévu, veuillez communiquer avec la Municipalité au préalable. Des frais supplémentaires sont applicables et payables directement à l'entreprise. Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, communiquez avec ABC Environnement au 450 754-4033.

L'itinéraire 2017 et les modalités d'usage concernant la vidange de votre fosse septique sont disponibles sur le site Internet : www.sra.quebec

DES TRAVAUX EN VUE ? UN PERMIS, C'EST OBLIGATOIRE

Le début de la belle saison vous inspire pour effectuer des travaux ? Votre patio a besoin de rénovation ? Vous allez finalement démolir le vieux cabanon au fond du jardin ? Couper l'arbre malade qui perd ses feuilles ? Sachez qu'il est nécessaire de consulter le Service de l'urbanisme quelques semaines avant d'entreprendre tous travaux. Ainsi, vous vous assurez de vous conformer aux exigences de la réglementation.

Étapes pour l'obtention d'un permis ou certificat

1. Remplir le formulaire et fournir les informations nécessaires à l'analyse de votre demande.
2. Déposer le formulaire et les documents complémentaires à la réception de la Mairie.
3. Acquitter les frais relatifs à l'étude de votre dossier.
4. Émission du permis ou du certificat, lorsque votre demande répond à l'ensemble de la réglementation municipale en vigueur, dans un délai maximum de 30 jours.
5. Signature et prise de possession de votre permis ou certificat avant d'entreprendre les travaux et ouvrages prévus.

N'hésitez pas à consulter nos professionnels du Service de l'urbanisme.

Pour obtenir le formulaire approprié à votre demande et connaitre la tarification, consultez le site Internet : www.sra.quebec

PROMENADE DE CHIEN

En compagnie de votre chien, vous profitez de l'été pour arpenter les rues de la Municipalité. N'oubliez pas que, partout sur le territoire, vous devez tenir votre chien en laisse.

Les parcs municipaux sur lesquels se trouvent des modules de jeux pour les enfants sont **STRICTEMENT INTERDITS AUX CHIENS**, même en laisse. Les enfants sont naturellement attirés par les animaux et peuvent approcher votre chien sans prévenir et sans lui donner le temps de se laisser apprivoiser. L'environnement bruyant et turbulent à proximité des jeux peut également stresser votre animal.

Pour une promenade agréable, faites un détour par le parc de L'Eschaillon ou par la Terrasse des Berges, accessibles aux chiens en laisse. Afin que tous puissent profiter pleinement et en toute quiétude de ces espaces, il est important de ramasser les selles que votre animal pourrait laisser au passage. Voilà un simple geste de civilité qui contribue à l'amélioration de notre qualité de vie collective!

N'oubliez pas que même si l'été est une saison agréable pour la promenade avec votre animal, méfiez-vous des surfaces asphaltées et des trottoirs qui peuvent devenir brûlants pour les pattes de votre animal. Et comme vous, votre chien a besoin de s'hydrater régulièrement.

CONTRÔLE ANIMALIER

Pour assurer la qualité de vie de ses citoyens et veiller au bien-être animal, la Municipalité maintient en vigueur son règlement relatif au contrôle animalier.

Le règlement stipule que :

- Il est de votre devoir d'enregistrer chacun de vos chiens en lui procurant une licence qui est valide du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Le coût annuel de la licence est 26,00$ par animal.
- La réglementation oblige le port de la licence en tout temps au cou de votre chien.
- Le règlement municipal autorise un nombre maximal de deux chiens par résidence unifamiliale et d'un chien par logement.
- Votre chien doit être tenu en laisse en tout temps à moins qu'il se trouve dans les limites de votre propriété sous votre surveillance.
- Vous devez respecter les enseignes indiquant l'interdiction de la présence de votre chien.
- Vous devez nettoyer immédiatement toute propriété publique ou privée salie par les matières fécales de votre chien.

Vous pouvez vous procurer la licence requise auprès de l'entreprise Le Berger Blanc, qui a été mandaté par la Municipalité pour assurer le contrôle des chiens errants et recevoir les plaintes relatives au contrôle animalier. À cet effet, il est possible que vous receviez la visite de l'un de ses représentants pour l'enregistrement de votre chien.

Si vous désirez aviser la Municipalité de la perte de votre animal, l'informer de la présence de chiens errants près de votre résidence ou déposer une plainte formelle, communiquez avec l'entreprise Le Berger Blanc.

Le Berger Blanc
9825, boul. Henri-Bourassa Est,
Montréal (Québec)
Téléphone : 514 494-2002

Mot de la préfète

On épargne tous à recycler!

Chers Montcalmoises et Montcalmois,
Avec l'arrivée du soleil, plusieurs d'entre vous en profiteront pour faire le ménage. C'est ce qui m'amène à vous inciter à disposer de vos rebuts adéquatement dans les trois bacs, soit le bleu, le brun et le vert.

Vous devez savoir qu'il est plus économique de déposer ses matières recyclables dans le bac bleu plutôt que dans les poubelles ? **Une tonne métrique de déchets jetés aux ordures coûte 49,00 $ à éliminer comparativement à 28,95 $ pour disposer d'une tonne d'articles recyclables**. Recycler et composter, cela signifie moins de matières résiduelles envoyées dans les lieux d'enfouissement, site que personne ne veut voir grossir. Alors, adoptons tous de bonnes habitudes pour l'environnement.

Plus de 3 000 000 $ en redevances pour les municipalités de la MRC
En vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, la performance des municipalités de la MRC de Montcalm a généré une subvention totalisant 435 080.59 $ pour 2016, une augmentation de 3.75 % par rapport à l'année 2015. De 2006 à 2015, ce sont plus de 3 000 000 $ qui ont été distribués aux municipalités montcalmoises sous forme de redevances. Ce chiffre pourrait être bonifié si on jetait moins de déchets à la poubelle.

Rappelez-vous qu'on est tous gagnants à recycler!

Danielle H. Allard, préfète

Quelle matière disposer dans quels bacs ?
La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais vous donnera une bonne idée des matières destinées au recyclage, au compostage et aux ordures.

BAC BRUN (matières organiques)
Déchets de table crus ou cuits
Papiers et cartons souillés , emballages de repas
Résidus de jardin

BAC BLEU (matières recyclables)
Papier
Carton
Métal
Plastique à l'exception des items identifiés par le code 6
Verre

RDD (résidus domestiques dangereux)
Les collectes de RDD sont accessibles à tous les résidents de la MRC dans n'importe quelle municipalité du territoire de la MRC. Une **PIÈCE D'IDENTITÉ avec preuve de résidence dans Montcalm** est requise. N'oubliez pas que les RDD ne vont pas dans votre bac bleu ou brun ni dans votre poubelle.

Lors de ces collectes, les résidents montcalmois pourront également en profiter pour se départir de leurs vieux appareils électroniques, les « **SERPUARIENS** ». Pour obtenir la liste complète des produits électroniques acceptés, visitez le site recyclermeselectroniques.ca

BAC VERT/NOIR/GRIS (ordures ménagères)
Toute matière non recyclable ou non compostable et qui n'est pas un résidu domestique dangereux (RDD). Exemples : ampoules, caoutchouc, items souillés (mouchoirs, couches, etc.), litière, miroir, CD, DVD et cassettes, emballages métallisés (sacs de croustilles, tablettes de chocolat, etc.), styromousse et plastique code 6 ou sans code de recyclage.

Calendrier des collectes municipales de RDD Horaire : de 8 h à 16h	
29 juillet 2017	Garage municipal, 315, rue Lajoie à Saint-Calixte
12 août 2017	Parc industriel, près de l'aréna 217, rue Industrielle à Saint-Lin-Laurentides
2 septembre 2017	Garage municipal Antonelli Henri 1051, rue Principale à Saint-Roch-de-l'Achigan
9 septembre 2017	Parc municipal 732, rue Jetté à Saint-Liguori
16 septembre 2017	Garage municipal 2456, Route 125 à Sainte-Julienne

Services à la MRC

Cour municipale
Téléphone :
450 831-2182 poste 7029

Développement régional Montcalm
Téléphone :
450 831-2182 poste 7080

Service d'évaluation foncière
Téléphone :
450 918-7200

Transport
Téléphone :
450 831-2182 postes 7031 et 7032

- Destinée aux enfants de 5 à 12 ans;
- C'est l'occasion pour votre enfant de faire connaître sa petite entreprise d'un jour à son image, selon ses passions et son imagination!

Pour participer, **vous devez obligatoirement** inscrire votre enfant sur le site de La grande journée des petits entrepreneurs **www.petitsentrepreneurs.ca** . Sur l'onglet inscription, inscrivez votre entreprise; une fois le profil complété, à la section rassemblement, sélectionnez le #9 pour Saint-Roch-de-l'Achigan et ensuite cliquez sur «mettre à jour».

L'inscription au rassemblement inclut :

- Un emplacement pour le kiosque de votre entreprise d'un jour à l'Intermarché;
- Une table et deux chaises;
- Le T-shirt de *La grande journée des petits entrepreneurs;*
- Une boîte à lunch adulte et une boîte à lunch enfant;
- Beaucoup de plaisirs!

OBLIGATION D'OBTENIR SON CERTIFICAT D'OCCUPATION

Le règlement d'urbanisme identifie des zones et des usages distincts qui peuvent être observés sur la même rue.

Il faut donc, avant de louer ou acheter un local ou un immeuble, vous informer auprès du Service de l'urbanisme de l'usage et des activités que vous pouvez exercer en ces lieux. À cet effet, le certificat d'occupation représente un document officiel. Une fois délivré par le représentant municipal, il atteste la conformité de vos activités et fournit d'autres informations importantes à connaître relativement au zonage.

À l'émission du certificat, les informations sont transmises au Comité Vitalité Économique et ainsi, votre entreprise est affichée dans le registre municipal des entreprises.

Informez-vous! Ce certificat sauve un temps précieux aux nouveaux entrepreneurs souhaitant s'établir sur le territoire.

JEUDI 15 JUIN

ULTIMATE FRISBEE

TOURNOI FAMILIAL INTER-ENTREPRISES SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Début des matchs 18h00

Parc de L'Eschaillon

GRATUIT

Ouvert à toute entreprise

Admissibilité pour inscription :
Au nom d'une entreprise
Équipe mixte de minimum 4 joueurs
Inscription individuelle acceptée et sera jumelée à une équipe
Préférablement avoir au moins un jeune âgé entre 9 et 18 ans.

Service de restauration style Food truck ($) de 17h00 à 19h00

INSCRIPTION AUPRÈS DU
COMITÉ VITALITÉ ÉCONOMIQUE
450 588-2326 POSTE 7962

ANNULÉ EN CAS DE PLUIE

BIENVENUE AUX SPECTATEURS!

SUBVENTIONS RELATIVES AU SECTEUR VISÉ PAR LE PIIA

Programme d'aide à l'élaboration d'esquisse
Un montant maximum de 1 000$ est alloué par immeuble

Programme d'aide à la restauration de bâtiment
Subvention pour travaux de rénovation ou restauration sur la façade principale, face latérale ou arrière apparente de la rue
Un montant maximum de 4 000$ est alloué par immeuble

Information : www.sra.quebec

SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – SECTEUR URBAIN

Subvention pour le remplacement d'une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit RECEVEZ 150$

Subvention pour le remplacement d'un pommeau de douche à débit régulier par un pommeau de douche à faible débit RECEVEZ 50% de votre achat jusqu'à concurrence de 45$

Valide jusqu'au 31 décembre 2017 ou jusqu'à l'épuisement du budget alloué

Information et formulaire : www.sra.quebec

PIQUE-NIQUE FAMILIAL DES BERGES

comité interventions PHYSIQUES

Date : Samedi, 17 juin
Heure : 11h00 à 15h00
Lieu : Terrasse des Berges – Accès rue Beauchamp

Boîte à jeux et croque-livres sur place
Apportez votre pique-nique

Venez vivre un moment inoubliable en famille dans ce lieu naturel et paisible!
La Rivière vous appelle...

CONCOURS MA FAMILLE FLEURIE

Inscription : 1er au 30 juin - Via la plate-forme SPORT-PLUS -
Jugement : 7 au 11 août

Projet familial d'horticulture :
Jardinière, Potager, Boite à fleurs, Plantation d'arbres

Critères :
-Visible de la voie publique
-Originalité du projet
-Inscription familiale, obligatoire, doit comprendre au moins un adulte et un enfant.

1er prix
200$

Tirage de prix de participation - 100$

Information et Inscription : 450 588-2326 poste 7961
revitalisation@sra.quebec www.sra.quebec

comité interventions PHYSIQUES

VIGILANCE VÉLOS

Avec le retour de l'été vient aussi le retour des cyclistes sur nos routes. Le vélo gagne en popularité comme moyen de transport et est une activité de prédilection pour plusieurs familles.

Votre conseil municipal vous rappelle que le Code de la sécurité routière vous oblige à garder une distance de 1.5 mètre sur les routes où la vitesse permise est supérieure à 50 km/h et de 1 mètre pour les routes dont la vitesse permise est de 50 km/h ou moins. En plus de mettre en danger la sécurité des cyclistes, le non-respect de ces distances peut vous coûter une amende et des points d'inaptitude.

Pour que les randonnées à vélo demeurent une activité associée au plaisir, nous invitons les automobilistes à partager la route de façon sécuritaire avec les cyclistes. Gardez vos distances!

Pour de plus amples informations :
respectonsnosdistances.gouv.qc.ca

TERRAINS DE TENNIS

Les terrains de tennis sont disponibles à la population durant les heures d'ouverture du parc de L'Eschaillon. Nous demandons aux utilisateurs de respecter les consignes d'usage et de propreté du site.
À vos balles et raquettes !

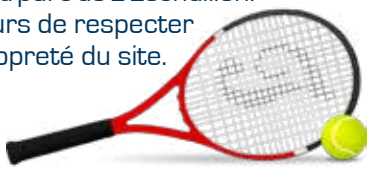

JEUX D'EAU

Les jeux d'eau situés au parc de L'Eschaillon permettent aux petits et grands de se rafraîchir au cours de l'été. L'eau qui y coule est récupérée et traitée en continu pour vous offrir une alternive de qualité à la baignade en piscine.
Voici quelques règles d'usage:

- Retirer tout sable, gravier ou herbe sous vos pieds.
- Interdiction d'utiliser vélo, planche à roulettes ou patins à roues alignées sur les jeux d'eau.
- Interdiction de manger sur les jeux d'eau.
- Interdiction de toute présence d'animaux de compagnie sur les jeux d'eau.

NOS PARCS, NOS ESPACES VERTS ET NOS INFRASTRUCTURES, NOTRE FIERTÉ... PRÉSERVONS-LES!

Nos parcs, nos espaces verts, nos aménagements paysagers et nos infrastructures enrichissent nos espaces de vie et nous permettent de profiter pleinement des attraits de notre Municipalité.

Ensemble, nous devons être complices de leur propreté et voir au respect de leur entretien. Faire des graffitis, briser une branche d'arbre, endommager le mobilier urbain, causer des bris aux infrastructures, renverser les poubelles, sont autant de comportements qui témoignent d'un manque de civisme et qui pénalisent l'ensemble des citoyens.

Pour enrayer ces comportements qui sont malheureusement le fait d'une minorité d'individus, il faut les dénoncer. Les conséquences de ces actes briment l'ensemble de la population et comportent des coûts additionnels que nous devons tous assumer.

Alors, si vous êtes témoin d'un acte de vandalisme, nous vous encourageons à communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou avec la Municipalité.

De nombreuses poubelles sont installées aux abords de la rue Principale, sur certains espaces verts ainsi que dans les parcs. Veillons à maintenir nos lieux propres et accueillants!

HORAIRE DES PARCS - PÉRIODES SCOLAIRE ET ESTIVALE

Le parc de la Marelle a une vocation scolaire durant les heures de classe. Il est ainsi ouvert à la population du lundi au vendredi de 15h00 à 23h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 8h00 à 23h00. Les chiens y sont interdits.

Le parc des Champs, le parc des Pignons et le parc des Amis sont ouverts tous les jours de 8h00 à 23h00. Les chiens y sont interdits.

Le parc de L'Eschaillon et la Terrasse des Berges sont ouverts tous les jours de 8h00 à 23h00. Les chiens y sont autorisés en laisse.

GUÊPES DE SABLE

Les guêpes de sable peuvent être observées dans nos parcs au-dessus des terrains sablonneux où elles creusent des terriers afin d'y pondre leurs œufs. Leur activité à la surface des carrés de sable est le signe manifeste de leur établissement.

Est-il possible de se faire piquer?
Les recherches effectuées par les spécialistes du Jardin Botanique de Montréal démontrent qu'une piqûre n'est pas impossible, mais les risques sont très minces, car ces guêpes ne sont pas agressives et cherchent à nous éviter quand nous les dérangeons.

Pourquoi ne pas les éliminer?
Malgré le désagrément occasionné par leur présence, les guêpes de sable sont utiles car elles sont un prédateur pour des insectes nuisibles comme les mouches. On estime qu'une seule guêpe peut capturer plusieurs centaines de mouches par année. De plus, elles aident à polliniser les fleurs et font partie de la biodiversité qu'il faut protéger.

HERBE À PUCE

Ouch, ça pique !

Source: Médiathèque - Jardin botanique

L'herbe à puce est une plante ligneuse vivace qui se trouve dans presque toutes les régions du Québec. Elle se présente comme une plante buissonnante de 20 centimètres à 1 mètre de hauteur. Dans notre région, l'on retrouve également une forme grimpante. L'herbe à la puce colonise à peu près tous les habitats :

- forêt ou en plein champ
- endroits ensoleillés ou ombragés
- sols secs ou humides
- orée des bois, le long des clôtures, des routes, des rives ou des fossés

C'est la sève de l'herbe à la puce qui renferme la substance allergène, l'urushiol. Le contact avec cette substance provoque pour la plupart des individus, une dermatite sévère, dans les 24 à 48 heures suivantes. Souvent, des cloques se forment sur les zones atteintes, entraînant des démangeaisons intenses. Cette substance est libérée lorsque la plante est endommagée. Elle adhère facilement aux outils, aux vêtements et au pelage des animaux et peut conserver sa toxicité pendant une très longue période.

Apprenez à reconnaitre l'herbe à puce afin de l'éviter!

BIBLIOTHÈQUE

Votre bibliothèque municipale ne fait pas relâche cet été! Venez profiter de nos services selon l'horaire habituel. Nos bénévoles passionnés de lecture vous attendent!

Venez aussi découvrir BiblioAIDANTS, un service d'information à l'intention des proches aidants maintenant disponible à votre bibliothèque. Une quinzaine de cahiers thématiques renseignent les proches aidants sur les sujets auxquels ils sont confrontés :

Ainés et vieillissement
Cancer
Déficience intellectuelle
Deuil
Diabète
Incapacités physiques
Maladie d'Alzheimer
Maladie de Parkinson
Sclérose en plaques
Maladie du cœur
Maladies pulmonaires
Santé mentale
Trouble du spectre de l'autisme
Proches aidants
Soins palliatifs

Pour de plus amples informations: biblioaidants.ca

Heures d'ouverture:

Mardi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00
19h00 à 21h00

Jeudi : 19h00 à 21h00

Vendredi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00

Samedi : 9h30 à 12h30

24 JUIN

PROGRAMMATION FÊTE NATIONALE 2017

PARC DE LA MARELLE

08h00 à 10h00 – Pavoisement
10h00 – Ouverture kiosque bar
10h00 à 12h00 – Opti-Vélo
10h00 à 18h00 – Jeux gonflables, Maquillage
10h30 à 16h00 – Tournoi de pétanque
11h00 à 14h00 – Diner spaghetti de la Fondation Louis-St-André
13h00 à 15h00 – Opti-Bolide
13h00 à 15h00 – Confection de savon et de bombe de bain - La Gripetterie
13h00 à 18h00 – Concours «Emblèmes du Québec»
14h00 à 15h00 – Parcours des petits pompiers (Caserne de pompiers)
16h00 à 19h00 – Souper Club Optimiste : hot dog & ailes de poulet

TERRAIN DE BASEBALL – Parc de L'Eschaillon

19h00 – Ouverture kiosque bar
19h15 à 20h15 – Concours de chants amateurs & Lypsinc (inscription)
20h30 à 21h00 – Discours patriotique | Hommage et levée du drapeau
21h00 à 22h00 – Spectacle Les Voyous
22h00 à 22h15 – Feu d'artifice
22h15 à 23h15 – Spectacle Les Voyous

Québec, emblème de notre fierté

© Sophie Lemelin

Mouvement national des Québécoises et Québécois

La Fête nationale du Québec

Québec

Saint-Roch-de-l'Achigan en Fête

Desjardins
Caisse populaire
de St-Roch-de-L'Achigan

Samedi 12 août

Parcs de la Marelle et de L'Eschaillon
ENTRÉE GRATUITE

Ensemble ... Soyons fiers de fêter

11h00 à 17h00
Activités pour toute la famille
Zone Gourmande et exposants

17h30 à 19h30
Souper Sous le chapiteau
Billets en vente dès maintenant – Places limitées
0 à 3 ans – Gratuit
4 à 11 ans – 5$
12 ans et plus – 9$
www.sra.quebec

Bodhaktan

Spectacle GRATUIT
21h00 Terrain de baseball
Sous le chapiteau

Spectacle de GUMBOOTS
Les Studios Dimension Danse
20h30 et 22h00

Pour information : 450 588-2326 www.sra.quebec

FIERS PARTENAIRES DE L'ÉDITION 2017

SYNERGIQUE DE PRESTIGE
PRINCIPAL SYNERGIQUE
Desjardins Caisse populaire de St-Roch-de-L'Achigan
INTERACTIF
uniprix François Dupuis
PERRO électrique
L'Intermarché St-Roch-de-L'Achigan
Les Remblais du Nord inc.
Aux Pierres St-Roch Granites et Quartz
Les Studios Dimension Danse
DYNAMIQUE
Structures universelles inc. Universal Structures inc.
Les Fermes J.C. Lafortune
Groupe Sinistre JRP
Ébénisterie Pomerleau
La Turquoise
INTERACTION MÉDIA
Plume Libre Montcalm
MARCHÉ DES ARTISANS
MRC de Montcalm

Hockey libre

Complexe JCPerreault

Pour les inconditionnels du hockey, retrouvez-vous au Complexe JCPerreault pour un match de hockey libre de 7h00 à 8h00 chaque lundi matin.

Information et inscription:
Cynthia Lemay
450 588-4888 poste 214

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

Samedi, 22 juillet - 8h00 à 16h00

Parc de L'Eschaillon

Location d'espace 10'x10' (incluant une table)

10$/espace (résident) 15$/espace (non-résident)

FAITES VITE ... Les places sont limitées !

Information et Inscription :
www.sra.quebec
450 588-2326 poste 7962

VENTE DE GARAGE À DOMICILE

Laissez-nous vous annoncer à la population !

Les ventes de garage à domicile sont gratuites les 22 et 23 juillet prochain!

Inscription : 450 588-2326 poste 7962

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ÉTÉ 2017

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

Période d'inscription : 1er au 18 juin

INSCRIPTION EN LIGNE – SPORT-PLUS
L'inscription en ligne est priorisée et débute le jeudi 1er juin. Elle se termine le 18 juin à 23h59. Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sra.quebec.

EN PERSONNE
L'inscription en personne se fait à la Mairie à compter du jeudi 1er juin, 9h00, et ce jusqu'au 16 juin à midi.

Argent comptant, carte de crédit, carte de débit.

ANNULATION D'ACTIVITÉS PAR LA MUNICIPALITÉ
La Municipalité se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Les personnes inscrites seront avisées, et les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

TARIFICATION
La tarification indiquée dans la programmation des loisirs s'applique aux résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan. Les non-résidents sont admis aux activités. Toutefois, des frais supplémentaires de 25% sont applicables.

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES ORGANISMES RECONNUS ET AFFILIÉS

L'inscription doit être effectuée auprès de la personne ressource mentionnée dans la description d'activités.

PRÉSCOLAIRE (0-4 ANS)

Activités culturelles

LES P'TITS VOYAGEURS
Ateliers d'éveil à la lecture et l'écriture sous forme de jeux
Horaire : Mardi, 6 juin 9h30 à 11h30
Mardi, 20 juin 9h30 à 11h30
Coût : GRATUIT
Lieu : Bibliothèque
Inscription : Jocelyne Allard
450 588-5838 biblio@sra.quebec

L'HEURE DU CONTE (3-8 ANS)
Contes et comptines avec Eveline
THÈME : Les petits monstres
Horaire : Samedi, 10 juin 11h00 à 12h00
Coût : GRATUIT
Lieu : Bibliothèque
Inscription : Jocelyne Allard
450 588-5838 biblio@sra.quebec

PRÉSCOLAIRE (0-4 ANS)

Activités sportives

SPORTBALL «L'ABC DU SOCCER » **NOUVEAU!**
Cours de Soccer non-compétitif pour les 2-3 ans
Début : 22 juin **Fin :** 10 août
Horaire :
Jeudi 17h30 à 18h15 (2-3 ans)
Jeudi 18h15 à 19h00 (2-3 ans)
Jeudi 19h00 à 19h45 (2-3 ans)
Coût : 135.00$ ballon, chandail et taxes inclus
Lieu : Parc de L'Eschaillon
Inscription : www.sportballrivenord.ca

ADOLESCENTS (12-17 ANS)

Activités culturelles

FABRICATION DE SAVON
Début : 22 juin **Fin :** 31 août
Horaire : Jeudi 18h00 à 20h00
Coût : 180.00$/session 15.00$/cours
Lieu : La Gripetterie 1099, rue Principale
Inscription : Chantal Descôteaux
450 938-3777 www.savonlagripetterie.com

MAISON DES JEUNES D.O. ADOS
Soirées sportives, jeux de société, films, ateliers, etc.
Horaire : Lundi au jeudi 18h00 à 21h00
Vendredi 18h00 à 22h00
Coût : GRATUIT
Lieu : 1042, rue Principale
Inscription : Jeannine Meunier
450 588-6589 mdjdoados@bellnet.ca

ADULTES

Activités culturelles

COURS DE DANSE EN LIGNE, COUNTRY ET DE GROUPE
Animation avec Maryse
Horaire : Mardi 19h00
Coût : 5.00$
Lieu : Sous-sol de l'Église
Inscription : Agnès Henri
450 588-6500

COURS DE DANSE EN LIGNE
Horaire : Lundi 9h30 (3e session Débutant)
Lundi 13h30 (Intermédiaire)
Coût : 5.00$
Lieu : Sous-sol de l'Église
Inscription : Agnès Henri
450 588-6500

FABRICATION DE SAVON
Début : 22 juin **Fin :** 31 août
Horaire : Jeudi 18h00 à 20h00
Coût : 180.00$/session 15.00$/cours
Lieu : La Gripetterie 1099, rue Principale
Inscription : Chantal Descôteaux
450 938-3777 www.savonlagripetterie.com

ADULTES

Activités sportives

ZUMBA FITNESS EN PLEIN AIR
Début : 26 juin **Fin :** 28 août
Horaire : Lundi 19h00 à 20h00
Coût : 75.00$/session 10.00$/cours
GRATUIT pour les 3 à 10 ans (Zumbini)
Lieu : École secondaire de l'Achigan (Débarcadère d'autobus - Rue du Dr.Wilfrid-Locat)
Inscription : Valérie Daoust
514 980-5257 valerie120483@gmail.com
FB Zumba avec val

Amis de la Pétanque

Tournoi annuel de la Fête nationale
Samedi 24 juin
Parc de la Marelle (Terrains de pétanque)
Inscription – 10h30
Début du tournoi – 11h00

Les participants pourront se procurer un repas sur place à la cafétéria de l'école Notre-Dame à l'occasion du dîner spaghetti organisé au profit de la Fondation Louis-St-André.

Information :
Pierre Ciliberto 450 588-2738 Président
Claude Moisan 450 588-4754 Vice-président
Sylvie Paquette 450 588-2738 Secrétaire

Amitié, Musique et Danse

Souper Soirée de danse
Souper de la Fête des Pères
Animation par Michel Majeau
Samedi 10 juin

Souper et soirée 18h00 **Coût :** 18.00$
Soirée seulement 19h30 **Coût :** 10.00$

Lieu : Sous-sol de l'Église
Carte privilège disponible au coût de 10.00$

Information : Agnès Henri 450 588-6500

Association des Créateurs, Artistes et Artisans

L'Association a pour mission d'initier à l'art et de réunir les créateurs, les artistes et artisans de Saint-Roch-de-l'Achigan et des environs.

Comment ? En donnant de la visibilité aux membres et en favorisant le partage des connaissances à l'occasion de projets artistiques communs.

Information : Sylvie Cloutier 514 217-4607

Centre d'Action Bénévole de Montcalm

Oyé! Oyé! Nous sommes à la recherche de bénévoles accompagnateurs pour les transports médicaux et légaux. Nous remboursons vos frais de kilométrage. Joignez-vous à une équipe dynamique.

Besoin urgent pour :

Sainte-Julienne	Saint-Lin-Laurentides
Saint-Alexis	Saint-Liguori
Saint-Esprit	Saint-Roch-de-l'Achigan

Conditions :
- Détenir un permis valide et un véhicule en ordre pour effectuer les déplacements
- Demeurer dans la MRC de Montcalm

Information :
France Laporte 450 836-3118 #224
1 888 839-3440 #224

Club de Soccer de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le Club de Soccer de Saint-Roch-de-l'Achigan vous remercie pour la confiance que vous lui accordez année après année. Cette saison encore, des dizaines de jeunes fouleront les terrains de la région pour s'amuser, se dépasser et évoluer dans ce sport extraordinaire qu'est le soccer.

Si vous désirez vous impliquer dans cette belle aventure, sachez que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour combler différents postes d'entraîneurs, d'assistants entraîneurs et aides et ce, afin que nos jeunes puissent profiter pleinement de cette activité.

En terminant, nous souhaitons à tous, parents, joueurs, entraineurs, arbitres, bénévoles, une merveilleuse saison qui, nous l'espérons, sera à la hauteur de vos attentes.

Information : Patrick David 514 649-6777

Comité Action Paroissiale

Réfection du Comptoir Mini-Budget de Saint-Roch-de-l'Achigan

Le Comptoir Mini-Budget est actuellement fermé dans le but de réaliser des travaux de rénovation. Un conteneur, dédié à récupérer uniquement les dons de vêtements pendant la période de fermeture, sera disponible à compter du mois de juin.

Sachez que nos bénévoles seront heureux de pouvoir accepter tous vos dons lors de la réouverture. Un communiqué sera émis à cet effet.

En attente de vous accueillir de nouveau, nous tenons à remercier spécialement tous les bénévoles du Comptoir et du comité qui prennent à cœur le bien-être des citoyens de notre Municipalité. Au nom de tous ceux qui bénéficient du service, nous vous disons mille mercis.

Information : Claudia Brousseau 514 777-2773

Communauté Chrétienne

Confirmation
Confirmation des jeunes de la Communauté Chrétienne Bienheureuse Marie-Rose Durocher avec Monseigneur Poisson. Bienvenue à tous!
Horaire : Samedi 17 juin 16h30
Lieu : Église de Saint-Roch-de-l'Achigan

Fête des Pères
Prix de présence pour les pères
Horaire : Dimanche 18 juin 10h30
Lieu : Église de Saint-Roch-de-l'Achigan

Festival Country
Célébration eucharistique présidée par l'abbé Paul Léveillé. Musique et chants par Lucie et Rolland Gauthier
Horaire : Dimanche 23 juillet 10h30
Lieu : Sous le chapiteau au parc de L'Eschaillon (terrain de baseball)

Messe des Italiens
Célébration eucharistique pour accueillir la communauté italienne de Montréal, qui, depuis plus de vingt ans, souligne dans notre église la fête de leur saint patron, San Rocco. Bienvenue à tous!

Horaire : Dimanche 13 août 10h30
Lieu : Église de Saint-Roch-de-l'Achigan

Corporation des Jeux de la MRC Montcalm pour les 50 ans et plus

Vous résidez sur le territoire de la MCR de Montcalm et êtes âgés de 50 ans ou plus? Les Jeux de la MRC Montcalm sont pour vous. Venez vous amuser et mettre vos talents à l'épreuve dans différentes activités, seul et en équipe. Un petit goûter sera servi en matinée et des dîners chauds et froids seront disponibles. Vous pouvez également apporter votre repas du midi.

Horaire : Mercredi 2 août
Jeudi 3 août
Lieu : Cabane à sucre Constantin Grégoire à Saint-Esprit
Inscription : 8h30 à 9h30
Ouverture des jeux : 10h00

Vous devez former vos équipes			
1ère journée mercredi 2 août		2ème journée jeudi 3 août	
Mini-putt	équipe de 2	Pétanque-atout	équipe de 5
Dards	équipe de 2	Bolette	équipe de 2
Pétanque	équipe de 3	Poches baseball	équipe de 5
Fers	équipe de 2	Marelle	équipe de 5
Visez-juste	individuel	Mini-putt	individuel

Information :
Louise Dumont 450 588-5338 Secrétaire

Entraide et Amitié (55 ans et plus)

Voyage culturel

- Premier arrêt à Lavaltrie pour la visite de la Maison Rosalie-Cadron et dîner à la Rôtisserie La Victorienne.
- En après-midi, visite de la chapelle des Cuthbert de Berthierville et circuit piétonnier dans les rues du Vieux-Berthier.
- La journée se termine par un arrêt à la boulangerie artisanale Délices d'Antan pour déguster les fameux beignes aux patates.

N'oubliez pas vos bouteilles d'eau!

Horaire : Mardi 29 août Départ 9h45
Lieu : Église de Saint-Roch-de-l'Achigan (stationnement)
Coût : 38.00$ par personne, transport inclus

Information et billets :
Gisèle Jeannotte 450 588-4659
Pauline Rivest 450 588-3999

Pique-nique annuel
Venez profitez de la splendeur du parc de L'Eschaillon lors du pique-nique annuel. Apportez votre chaise, lunch, et eau

Horaire : Mercredi 16 août 11h30

La Gripetterie

Intéressé à partager le plaisir de cuisiner en groupe? La Gripetterie offre le service d'une cuisine collective aux personnes à faible revenu. Le coût est calculé par portion et par inscription.

Horaire : Dimanche 13h00 à 15h00

Information et inscription :
Chantal Descôteaux 450 938-3777
chantalsmr@hotmail.com

Les Voix de l'Achigan

Nous travaillons présentement avec « chœur » pour préparer notre prochain concert. Un concert spécial pour célébrer le 30e anniversaire de la chorale, sous le thème « 30 ans de POP ». Nous vous en mettrons plein la vue et les oreilles!

Nous vous invitons à venir célébrer cet anniversaire et profiter pleinement de cette soirée de gala dans une confortable salle climatisée. Vous serez charmés par l'excellent répertoire de chants porté par quarante voix et cinq musiciens.

Ce sera un plaisir pour nous de vous rencontrer et d'échanger lors d'un léger goûter qui sera offert à tous après le concert.

Horaire : Samedi 10 juin 20h00

Lieu : Salle Julie-Pothier du Pavillon de la culture Esther-Blondin
101, rue Sainte-Anne, Saint-Jacques

Coût : 25.00 $
15.00 $ (moins de 15 ans)

Information et billets :
Luc Locat 450 588-5978
Céline St-André 450 588-6180
Richard Vézina 450 588-5405
Francine Lesage 450 588-2922

Maison des Jeunes D.O. Ados

Notre mission : Permettre aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans de se rencontrer afin d'établir des relations significatives avec leurs pairs ainsi qu'avec des adultes et ce, dans le but de devenir des citoyens responsables.

Plusieurs activités et sorties sont offertes à notre clientèle jeunesse. L'adhésion est gratuite.

Horaire :

Les lundis	Soirées surprises
Premier mardi de chaque mois	Sortie au restaurant
Deuxième mardi de chaque mois	Comité jeunesse
Troisième mardi de chaque mois	Conseil d'administration
Quatrième mardi de chaque mois	Sortie au cinéma
Les Mercredis	Cuistot
Les Jeudis	Sport à la MDJ

Collecte d'articles pour chats et chiens
La Maison des Jeunes D.O. Ados recueille différents articles pour animaux de compagnie (litière, cage de transport, bol, lit, etc.).

Ces articles sont remis à des organismes tels les refuges et la SPCA, qui ont à cœur le bien-être des animaux. Si vous en possédez qui ne vous sont plus utiles, pensez à nous!

Information :
Jeannine Meunier 450 588-6589
mdjdoados@bellnet.ca
FB | Maison des jeunes D.O. Ados

Pour connaitre
l'actualité municipale
en temps réel

Adresse Facebook : @municipaliteSRA
Site Internet : www.sra.quebec

Horaire de la Mairie

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h15
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 12h00

7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat
Saint-Roch-de-l'Achigan
Tél : 450 588-2326
Télécopieur : 450 588-4848

Horaire de la bibliothèque et du service Internet

Mardi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00
19h00 à 21h00
Jeudi : 19h00 à 21h00
Vendredi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00
Samedi : 9h30 à 12h30

31, rue Gariépy
Saint-Roch-de-l'Achigan
Tél : 450 588-5838

- Matières résiduelles
- Recyclage
- Matières organiques
- Matières encombrantes

juin

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Dates à retenir - Juin 2017

1er au 18	Inscription aux activités des loisirs
5	Séance du conseil
17	Pique-nique familial des Berges
20	Collecte des encombrants
23	**Mairie fermée**
24	Fête nationale du Québec
26	Début du camp de jour
30	2e versement de taxes
30	**Mairie et camp de jour fermés**

Informations sur la collecte des matières encombrantes :
www.sra.quebec
onglet services

juillet

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Dates à retenir - Juillet 2017

3	Séance du conseil
18	Collecte des encombrants
20 au 23	Festival country
22	Vente de garage communautaire
29	Collecte RDD à Saint-Calixte

août

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dates à retenir - Août 2017

7	Séance du conseil
2-3	Jeux de la Corporation de la MRC
12	SRA en Fête
12	Collecte RDD à Saint-Lin-Laurentides
13	Fête des Italiens
25	Fin du camp de jour

ÉDITION ÉTÉ 2017